

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil communautaire du 6 novembre 2025**  
**Auditorium – Hôtel d'agglomération Grand Cognac**

Aujourd'hui, jeudi 6 novembre 2025, à 18 heures, en vertu de la convocation en date du mercredi 29 octobre 2025, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis en l'Auditorium de l'Hôtel d'agglomération de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas à Cognac (16100) sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président

**ETAIENT PRESENTS**

M. Jean-Claude ANNONIER – Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mme Carmen BERNARD – MM. Philippe BIROLLEAU – Patrice BOISSON – Jean-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – MM. Jean-François BRUCHON – Romuald CARRY – Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET – Fabien DELISLE – Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Cédric DUPUY – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Laurent GEORGES – Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mmes Christel GOMBAUD – Géraldine GORDIEN – MM. Dominique GRAVELLE – Claude GUINET Bernard HANUS – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mmes Danièle LAMBERT DANEY – Laurence LE FAOU PARLANT – Camille LEGAY – MM. Jean-Louis LEVESQUE – Éric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Mmes Léa MICHAUD-LAURICHESSE – Sylvie MOCOEUR – MM. Géraud MOURGERE – Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT Katie PERROIS – Dominique PETIT – Aurélie PINEAU – MM. Gilbert RAMBEAU – Benoist RENAUD – Mme Émilie RICHAUD – M. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – M. Xavier TRIOUILLIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – M. Mickaël VILLEGER. –

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIRS**

Mme Marie-Christine BRAUD (donne son pouvoir à Mme Camille LEGAY) – M. Sébastien BRETAUD (donne son pouvoir à M. Jean-Christophe COR) – M. Dominique BURTIN (donne son pouvoir à Mr Dominique GRAVELLE) – M. Jean- Jacques DELAGE (donne son pouvoir à Mme Hélène BRISSON) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne son pouvoir à Mme Géraldine GORDIEN) – M. Yannick LAURENT (donne son pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU (donne son pouvoir à M. Gilbert RAMBEAU) – Mme Nadège SKOLLER (donne son pouvoir à Mme Christine BAUDET)

**EXCUSES**

M. Pierre BERTON – Mmes Lydie BLANC – Bernadette BOULAIN – MM. Michel ECALLE – Michel FOUGERE – Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Laure MANDEAU – MM. Gilles PREVOT – Christophe ROY – Mme Carole SAUNIER

**SUPPLEANTS :**

Mme Isabelle CAËS (suppléante de M. Hubert DEMENIER) – M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY) – Mme Dominique VERAL (suppléante de Mme Séverine CAILLÉ)

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 juin 2025
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 octobre 2025

**EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-1	Versement d'une avance remboursable du Budget Principal au Budget Annexe Bâtiments Économiques	LE PRESIDENT
	AGET-2	Avance de subvention 2026 à l'Association les Savoir-Faire du cognac	LE PRESIDENT
	AGET-3	Réouverture de la bretelle d'accès RN141 Rue Montesquieu à Cognac – Validation de l'avant-projet	LE PRESIDENT
<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>	CVP-1	Soutien Financier 2025 à EUROCHESTRIES	Nicole ROY
<b>Sport</b>	SPORT-1	Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives, d'athlètes de haut niveau et le développement de la pratique sportive des jeunes au sein des associations du territoire de Grand Cognac	Xavier TRIQUILLIER
	SPORT-2	Maintenance et exploitation des installations techniques du centre aquatique X'eau	Xavier TRIQUILLIER
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	DEI-1	Ouvertures dominicales des commerces, avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires – Année 2026	Philippe GESSE
	DEI-2	Dispositif « Soutien des sous-traitants de la filière cognac et spiritueux dans leur stratégie de développement à l'international »	Philippe GESSE
	DEI-3	Participation de Grand Cognac au projet Charente Territoire Industriel d'Avenir (CTIA) et Engagement dans une démarche de coopération Intercommunale structurée	LE PRESIDENT
<b>Grand et petit cycle de l'eau</b>	GPCE-1	Attribution de subvention à l'Association des Quatre Routes	Mickael VILLEGER

<b>Action cœur de ville, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	ACVH-1	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – Attribution de subventions d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG)	Morgan BERGER
<b>Tourisme et valorisation du fleuve et des rivières</b>	TVFR-1	Convention quadripartite de partenariat et de financement visant l'élaboration de micro-aventures	Yannick LAURENT

- Relevé des décisions du bureau
- Relevé des décisions marché < 90 000 €

COMMISSION	OBJET	RAPPORTEUR	
RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-4	Décision Budgétaire Modificative N°2 (Budgets principal, annexes bâtiments économiques, pôle médical, transports, zone Hiersac, zone Le Plassin, zone Le Pont-Neuf, zone Mérignac, eau potable, déchets	LE PRESIDENT
	AGET-5	Fonds de concours à la commune de Gensac-la-Pallue Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-6	Fonds de concours à la commune de Houlette Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-7	Fonds de concours à la commune de Javrezac Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-8	Fonds de concours à la commune de Salles D'Angles Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-9	Fonds de concours à la commune de Segonzac Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-10	Fonds de concours à la commune de Vibrac Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT

	AGET-11	Attribution de subvention 2025 Musée de la base aérienne de Cognac	LE PRESIDENT
	AGET-12	Mise à disposition du Domaine public à destination du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Charente	LE PRESIDENT
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	ATM-1	Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac	Pascale BELLE
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	DEI-4	Programme Territoire d'Industrie – Attribution de subvention	Philippe GESSE
<b>Grand et petit cycle de l'eau</b>	GPCE-2	Reconnaissance du syndicat mixte du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA) en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	Dominique MERCIER
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	ACVH-2	Construction de 23 logements locatifs sociaux rue René Bienès, Châteaubernard – Garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER
	ACVH-3	Construction de 12 logements locatifs sociaux rue René Bienès, Châteaubernard – Garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER
	ACVH-4	Rénovation de 36 logements locatifs sociaux résidence du Hameau des Meuniers, Châteaubernard – Garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER
	ACVH-5	Rénovation de 14 logements locatifs sociaux résidence du Marché, Cognac – Garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER

**EXAMEN DES RAPPORTS A PRÉSENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMISSION	OBJET	RAPPORTEUR
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-1 Accord-cadre pour travaux d'entretien des espaces verts communautaires	Pascale BELLE
	AGET-2 Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025	LE PRESIDENT
	AGET-3 Convention entre le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente et la Communauté d'Agglomération Grand Cognac - Travaux et entretien des infrastructures de charges pour véhicules Électriques	LE PRESIDENT
	AGET-4 Décision budgétaire modificative - Pôle médical et Eau DSP	LE PRESIDENT
	AGET-5 Désignation des membres dans les commissions thématiques	LE PRESIDENT
<b>Ressources Humaines</b>	RH-1 Ouverture, fermeture des emplois permanents	Brice DEZEMERIE
	RH-2 Ouverture, fermeture des emplois non-permanents	Brice DEZEMERIE
	RH-3 Modification du RIFSEEP - Mise en place d'une sujétion d'astreinte	Brice DEZEMERIE
	RH-4 Modification du RIFSEEP - Mise en place d'une sujétion d'astreinte spécifique à la Collecte	Brice DEZEMERIE
	RH-5 Modification de la délibération n°2025_60 - Règlement d'utilisation des véhicules de service	Brice DEZEMERIE
<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>	CVP-1 Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la nouvelle lithographie, nouveau pôle culturel de Grand Cognac	Nicole ROY
	CVP-2 Pôle culturel à Cognac - choix du nom du futur équipement	Nicole ROY
<b>Sport</b>	SPORT-1 Construction d'un stand de tir à armes à feu à ARS - Mise à jour du programme	Xavier TRIQUILLIER
	SPORT-2 Attribution de subvention 2025 pour le soutien à l'organisation d'une manifestation sportive et le développement de la pratique sportive des jeunes au sein des associations du territoire de Grand Cognac	Xavier TRIQUILLIER
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	ATM-1 Attribution de subvention à l'association vélo d'vie Cognac	Pascale BELLE
	ATM-2 Présentation du rapport annuel 2024 de l'exploitant du service public de transport de Grand Cognac	Pascale BELLE
	ATM-3 Marché de services publics de transport de voyageurs non urbains	Pascale BELLE

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	DDD-1	Projet Life Care - Vison d'Europe - Adhésion de Grand Cognac en tant que partie prenante et signature de la lettre d'intention	Ludovic PASIERB
	DDD-2	Modification des périodes d'animation des deux sites Natura 2000	Ludovic PASIERB
	DDD-3	Service Public Élimination des déchets ménagers et assimilés - Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de Calitom	Pascale BELLE
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	DEI-1	Mise à disposition du Domaine Public à destination de l'entreprise Lee Hecht Harisson	Philippe GESSE
	DEI-2	Dossier de réalisation et programme des équipements publics de la zone d'aménagement concertée "Zone d'Activité Économique de Mérignac"	Philippe GESSE
	DEI-3	Lancement de la consultation des entreprises pour la tranche 1 de la zone d'aménagement concerté dénommée "Zone d'Activité Économique de Mérignac"	Philippe GESSE
<b>Enfance - Jeunesse</b>	EJ-1	Règlement intérieur des accueils de Loisirs sans hébergement	Dominique PETIT
<b>Grand et petit cycles de l'eau</b>	GPCE-1	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) - Engagement de la démarche	Mickael VILLEGER
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	ACVH-1	Contribution 2025 au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
	ACVH-2	Construction de 34 logements locatifs sociaux rue de la Combe à Sassou à Châteauneuf-sur-Charente - Garantie d'emprunt à l'Habitat de la Vienne	Morgan BERGER
<b>Tourisme et valorisation du fleuve et des rivières</b>	TVFR-1	Validation de l'avant - projet définitif de valorisation touristique du chantier des Gabarriers à Juac	Yannick LAURENT

◆ Relevé des décisions du bureau

◆ Relevé des décisions marché < 90 000 €

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
<b>RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	AGET-6	Fonds de concours à la commune de Champmillon Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-7	Fonds de concours à la commune de Chassors Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-8	Fonds de concours à la commune de Graves-Saint-Amant Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-9	Fonds de concours à la commune de Julienne Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-10	Fonds de concours à la commune de Mérignac Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-11	Fonds de concours à la commune de Merpins Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-12	Fonds de concours à la commune de Moulidars Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-13	Fonds de concours à la commune de Saint-Même-les-Carières Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-14	Versement de l'adhésion annuelle à l'Association " Les amis de la Gendarmerie"	LE PRESIDENT
	AGET-15	Approbation du rapport annuel 2024 de la SPL GAMA	LE PRESIDENT
	AGET-16	Annule et remplace la délibération 2025_48 du 10 février 2025 - GEMAPI - Fixation du produit de la taxe pour 2025	LE PRESIDENT
	AGET-17	Retour en pleine propriété de points lumineux d'installations sportives à Grand Cognac	LE PRESIDENT
	<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>	CVP-3	Musée - Inscription à l'inventaire des collections
CVP-4		Tarifcation de l'Espace Game de Bouteville	Nicole ROY
CVP-5		Versement d'une subvention à l'association West Rock Ban de la distillation	Nicole ROY
<b>Sport</b>	SPORT-3	Concours de maîtrise d'œuvre - Construction d'un stand de tir à ARS - Composition du jury et désignation des membres	Xavier TRIQUILLIER
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	ATM-4	Avenant n°14 au contrat d'obligations de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transport de Grand Cognac	Pascale BELLE

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	DDD-4	Adhésion à la maison de l'agriculture biologique de la Charente	Pascale BELLE
	DDD-5	Approbation du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés	Pascale BELLE
	DDD-6	Renouvellement de la convention de partenariat " Animation du site Natura 2000 de la moyenne Charente" 2025-2027	Ludovic PASIERB
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	DEI-4	ZAE ARS - Vente de deux lots à la société Safran Aerosystems	Philippe GESSE
	DEI-5	Zone d'activité Économique du Pont-Neuf à Salles d'Angles - Aménagement d'un rond-point - Cession de parcelles au Département de la Charente - Modification partielle de la Délibération N2023/350	Philippe GESSE
	DEI-6	Attribution d'une subvention ADIE	Philippe GESSE
	DEI-7	Attribution d'une subvention 2025 Campus des Valois	Philippe GESSE
	DEI-8	Extension de la zone d'activités de Gensac-la-Pallue - Accord-cadre maîtrise d'œuvre	Philippe GESSE



## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le **président** ouvre la séance.

Il constate que le quorum est atteint.

Il énumère la liste des pouvoirs, des suppléants et des excusés.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Monsieur Jacques DESLIAS**, par vote à main levée, à l'unanimité, par :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

---

Le **président** soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal du conseil du 25 juin 2025 et demande s'il y a des questions ou des remarques.

À défaut, le procès-verbal du conseil communautaire du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité par :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

L'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 octobre 2025 est reportée au prochain conseil.

---

Le **président** donne lecture des rapports non présentés en indiquant au conseil qu'il est possible de demander de les sortir de cette liste afin de les évoquer plus en détail et de poser toutes questions qui seront jugées nécessaires.

## RAPPORTS NON PRESENTES

### AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

#### 4. Décision budgétaire modificative n°2.

En cours d'exercice, des ajustements de crédits peuvent être soumis à approbation de l'assemblée délibérante, par Décision budgétaire modificative (DM).

L'exécution du budget principal et de certains budgets annexes fait apparaître des besoins d'ajustements. Tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales (budget primitif et budget supplémentaire) est obligatoirement conforme au principe d'équilibre budgétaire. La liste de ces mouvements est annexée.

Le rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

#### 5. Fonds de concours à la commune de Gensac-la-Pallue – Au titre de la DSC d'investissement.

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Gensac-La-Pallue sollicite le versement d'un fonds de concours pour des travaux de voirie d'un montant de 34 167 euros.

Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### 6. Fonds de concours à la commune de Houlette – Au titre de la DSC d'investissement.

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et

50% en investissement, la commune de Houlette sollicite le versement d'un fond de concours pour des travaux d'extension de l'atelier communal d'un montant de 28 974 euros.  
Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### **7. fonds de concours à la commune de Javrezac – Au titre de la DSC d'investissement.**

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Javrezac sollicite le versement d'un fonds de concours pour des travaux de toiture pour son centre culturel d'un montant de 11 380 euros.  
Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### **8. Fonds de concours à la commune de Salles d'Angles – Au titre de la DSC d'investissement.**

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Salles d'Angles sollicite le versement d'un fonds de concours pour la rénovation de la toiture du Moulin noir d'un montant de 21 395 euros.  
Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### **9. Fonds de concours à la commune de Segonzac – Au titre de la DSC d'investissement.**

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Segonzac sollicite le versement d'un fonds de concours pour la création d'une plaine de jeux montant de 105 481 euros.  
Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### **10. Fonds de concours à la commune de Vibrac – Au titre de la DSC d'investissement.**

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Vibrac sollicite le versement d'un fonds de concours pour des travaux de voirie d'un montant de 7 428 euros.  
Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

#### **11. Attribution de subvention 2025 – Musée de la base aérienne de Cognac.**

L'Espace Patrimonial Aéronautique, situé sur la base aérienne 709 de Châteaubernard, a pour mission la préservation et la transmission du patrimoine aéronautique militaire. Afin de rendre cette richesse historique accessible au plus grand nombre, l'entrée du musée est gratuite. Dans le but de maintenir cet objectif, l'association sollicite le soutien financier de Grand Cognac pour une ouverture au grand public trois fois dans l'année (8 mai, le week-end des Journées Européennes du Patrimoine, et le 11 novembre), et sur demande pour les associations, les groupes etc....  
Il est proposé de soutenir l'action de l'Espace Patrimonial Aéronautique au titre de 2025 en lui attribuant une subvention de 1000 €.

#### **12. Mise à disposition du domaine public à destination du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Charente.**

Grand Cognac a conventionné avec le centre de gestion de Charente afin d'assurer les prestations de médecine du travail pour ses employés.  
Dans ce cadre, Grand Cognac propose au centre de gestion d'occuper un local de 71m<sup>2</sup> dans les locaux communautaires situé 1 rue du Port à Jarnac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Ces locaux seront mis à disposition une journée par semaine contre une redevance mensuelle de 142 euros/mois, à quoi s'ajoute 25 € de charges/mois.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉS**

#### **1. Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac.**

Grand Cognac et la Ville de Cognac doivent renouveler chaque année une convention relative à la répartition

des recettes du forfait de post-stationnement. Pour 2025, comme pour les années précédentes, il est proposé que la Ville de Cognac conserve l'intégralité de ces recettes, charge à elle d'affecter ces moyens à des projets relatifs aux opérations d'amélioration des transports collectifs, des mobilités douces ou respectueuses de l'environnement, et à la circulation routière.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ESS

### 4. Programme Territoire d'Industrie – Attribution de subvention.

Le territoire d'industrie Angoulême-Cognac constitué sur des communautés d'agglomération de Grand Angoulême et Grand Cognac, et les communautés de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord et du Rouillacais, et dont la labellisation a été renouvelée pour la période 2023-2027 a confié à la technopole EurekaTech le portage de la coordination du dispositif et donc du poste de chef de projet. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 450 € à EurekaTech pour contribuer au financement du poste de chef de projet sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.

## GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU

### 2. Reconnaissance du syndicat mixte du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA) en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) intervient sur 12 communes de Grand Cognac dans le cadre de la compétence GEMAPI. Il est chargé de la gestion et de la préservation des cours d'eau, des zones humides et de la biodiversité à l'échelle du bassin versant de l'Angoumois. Acteur de référence, le syndicat souhaite obtenir la reconnaissance en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) pour renforcer son rôle, accéder à davantage de financements et mieux coordonner ses actions.

## ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 2. Construction de 23 logements locatifs sociaux rue René Bienès, Châteaubernard – Garantie d'emprunt à Noalis.

Noalis projette une opération de construction de 23 logements locatifs sociaux collectifs, sur le site des Vauzelles, sur la commune de Châteaubernard. Noalis a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de cette opération.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour garantir le prêt contracté pour ce projet. Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 80%, en complément de celle de la commune de Châteaubernard, pour le remboursement du contrat de prêt d'un montant total de 3 661 696 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

### 3. Construction de 12 logements locatifs sociaux rue René Bienès, Châteaubernard – Garantie d'emprunt à Noalis.

Noalis projette une opération de construction de 12 logements locatifs sociaux collectifs, sur le site des Vauzelles, sur la commune de Châteaubernard. Noalis a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de cette opération.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour garantir le prêt contracté pour ce projet. Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 80%, en complément de celle de la commune de Châteaubernard, pour le remboursement du contrat de prêt d'un

montant total de 400 928 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

#### **4. Rénovation de 36 logements locatifs sociaux résidence du Hameau des Meuniers, Châteaubernard – Garantie d’Emprunt à Noalis.**

Noalis projette une opération de rénovation de 36 logements locatifs sociaux collectifs, rue Jean et Pierre Biennassis, sur la commune de Châteaubernard. Noalis a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de cette opération.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l’agglomération pour garantir le prêt contracté pour ce projet. Il est proposé d’apporter une garantie à hauteur de 80%, en complément de celle accordée par la commune de Châteaubernard, pour le remboursement du contrat de prêt d’un montant total de 2 220 398 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des dépôts et consignations

#### **5. Rénovation de 14 logements locatifs sociaux, résidence du Marché, Cognac – Garantie d’emprunt à Noalis.**

Noalis projette une opération de rénovation de 14 logements locatifs sociaux collectifs, rue Emile Albert, sur la commune de Cognac. Noalis a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de cette opération.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l’agglomération pour garantir le prêt contracté pour ce projet.

Il est proposé d’apporter une garantie d’emprunt à hauteur de 50%, en complément de celle du Département de la Charente, pour le remboursement du contrat de prêt d’un montant total de 774 636 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Le président** précise que tout cela peut paraître très conséquent, mais qu’il y a quatre communes dans le ressort de l’agglomération qui sont soumises à la loi SRU et doivent donc atteindre 20% de logements sociaux. Pour le moment, seule la ville de Cognac atteint ce résultat et est même un peu au-dessus. Pour les trois autres, il faut œuvrer pour atteindre ce seuil afin que ces communes ne soient pas pénalisées financièrement, d’où ces programmes de construction de logements sociaux.

**Le président** demande s’il y a des questions ou des remarques sur les rapports.  
Pas de question, ni remarque.

**Le Président met au vote les rapports non présentés.**

**Les rapports sont adoptés à l’unanimité :**

**Voix Pour : 78**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

**Le conseil** est informé :

- Du relevé des décisions du bureau,
- Du relevé des décisions marché < 90 000 €

**Le président** poursuit l’ordre du jour relatif aux rapports présentés

---

## RAPPORTS PRESENTES

### AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

#### **1. Versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe Bâtiments Économiques.**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Grand Cognac mène le projet de construction sur le site de l'ancien hôpital de Cognac d'un pôle éco-formation qui a vocation à accueillir des organismes de formations, ainsi que des acteurs de la vie économique du territoire. Pour ce projet, Grand Cognac a sollicité différents soutiens financiers dont celui de l'État et de la Région Nouvelle Aquitaine. Afin d'assurer l'équilibre de cette opération, et ainsi favoriser l'accueil des professionnels en proposant des loyers attractifs, il est proposé le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe bâtiments économiques permettant de limiter le montant de l'emprunt porté par le budget annexe à un montant dont les annuités seront couvertes par les loyers perçus

**Le président** explique qu'il s'agit d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe "bâtiments économiques" concernant la construction et la rénovation du pôle éco-formation qui est situé juste à côté de l'Hôtel d'agglomération. Ce projet suit son cours et il est possible de constater son avancement. Le calendrier devrait être tenu et les organismes vont pouvoir intégrer ce bâtiment au 1<sup>er</sup> septembre 2026. À date, l'ensemble de ces 3000 m<sup>2</sup> est quasiment loué. Les choses se déroulent donc comme prévu au regard du programme.

Aussi, plutôt que de faire un emprunt sur ce budget annexe, il est possible de procéder en faisant une avance, un emprunt en quelque sorte, sur le budget principal, cette avance a l'avantage d'éviter le règlement d'intérêts. Il est en conséquence proposé de faire cette avance pour un montant de 1 million d'euros.

**Le président** demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

**Le Président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 78**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **2. Avance de subvention 2026 à l'association les Savoir-Faire du cognac.**

L'association Les Savoir-Faire du cognac travaille à la reconnaissance et la valorisation des savoir-faire liés à l'élaboration du cognac. Elle coordonne la démarche participative pour faire reconnaître "l'identité Cognac" au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Le conseil départemental de Charente-Maritime ayant diminué sa participation, la région ayant décidé de ne plus financer ce projet et le BNIC diminuant son soutien, l'association a une trésorerie à minima.

Il est donc proposé de soutenir l'action des Savoir-Faire du cognac par le versement d'une avance de subvention pour 2026, d'un montant de 9 000 €.

**Le président** fait valoir que cette association porte la candidature au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO depuis plusieurs années. Le dossier arrive presque à son terme et il s'agit maintenant que l'association soit choisie par la France pour être présentée à l'UNESCO. L'association dispose d'un tout petit budget et a coutume de dire au ministère qu'il s'agit de la candidature la moins chère du monde. Cependant, il convient que l'association puisse, pour le moins, rémunérer la chargée de mission et l'assistante qui est à temps partiel. Elle vient de surcroît d'essuyer deux mauvaises nouvelles puisque le conseil départemental de la Charente-Maritime a décidé de diviser sa subvention par deux, et la région lui a retiré son soutien. Cette dernière décision peut interroger dans la mesure où elle soutient d'autres candidatures au patrimoine dans la région Nouvelle-Aquitaine. À la suite de ces décisions, l'association est en difficulté et en tension de trésorerie, raison pour laquelle elle sollicite, si possible et afin d'être certaine de pouvoir verser les salaires, d'avoir un acompte de la subvention 2026 sur cette fin d'année.

**Le président** donne la parole à **Monsieur Jérôme ROYER** qui demande si cette solution suffira.

**Le président** lui répond que tout va être fait pour. Il précise qu'il a écrit à Madame la Présidente du conseil départemental de Charente-Maritime et qu'il espère pouvoir avoir une bonne nouvelle. En l'état, cette dernière lui a indiqué que ce dossier sera regardé de près. En revanche, concernant la Région, le président fait valoir qu'il n'a peu d'illusion.

Concernant le BNIC sa subvention est également divisée par deux car leurs recettes dépendent directement des volumes vendus.

Il espère pouvoir compter sur les fonds européens, et notamment du programme INTERREG. Par ailleurs, il était bien convenu dès le départ qu'il y avait une mission d'ingénierie et d'expertise qui pouvait être confiée à l'association des Savoir-Faire du cognac, dans ce cas cette mission serait une source de rémunération au regard de l'expertise que peut effectivement apporter Madame Vanessa FERREY.

**Le président** donne la parole à **Madame Marie-Jeanne VIAN** qui souhaite savoir quelle est la position du conseil départemental de la Charente.

**Le président** indique que le conseil départemental donne une subvention de 20 000 € depuis de nombreuses années et que celle-ci n'est pas remise en question.

En l'absence d'autres questions, **le président met au vote le rapport en précisant qu'il ne prendra pas part à celui-ci.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 77**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

**NPPV : 1**

### **3. Réouverture de la bretelle d'accès RN141 rue Montesquieu à Cognac – Validation de l'avant-projet.**

Afin de désenclaver le quartier de l'ancien hôpital de Cognac en cours de reconquête, il est proposé de d'ouvrir à nouveau la bretelle de desserte depuis la RN 141 rue Montesquieu à Cognac. Au stade avant-projet, le montant estimatif des travaux s'élève à 345 000 € HT. En ajoutant le coût des études de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, publicité, révisions de prix, etc pour un montant estimé à 85 000 € HT, le coût d'opération est évalué à 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC.

Il est proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises, la signature du marché correspondant et la création d'une APCP dédiée.

**Le président** fait référence à l'article paru la veille dans la Charente Libre pour indiquer aux élus qu'ils sont informés sur le sujet. Il indique que depuis que la communauté d'agglomération de Grand Cognac a souhaité rénover l'ancienne gérontologie, il a été envisagé la réouverture de cette bretelle pour faciliter l'accès au site dès 2015-2016. Depuis, l'agglomération s'est créée, s'est agrandie, et elle se bat pour la réouverture de cette bretelle. Il précise que c'est un véritable combat avec un nombre infini d'étapes. Il a d'abord été opposé que la réouverture de cette bretelle allait créer une rétention sur la RN141 à cause du stop, que sur ce point, la ville de Cognac a pris les dispositions nécessaires pour éviter le risque de rétention, mais qu'ensuite, a été demandé de fournir les calculs de structure de la pile du pont de la SNCF pour démontrer que la pile du pont de la SNCF située en amont pouvait supporter un choc si la bretelle était légèrement agrandie. Ces calculs n'ont pas été simples, mais cette fiche de calcul a été produite, l'agglomération a pu la récupérer et la transmettre à la DIRA, qui a confirmé que c'était viable. Puis, comme ça n'avancait pas, un rendez-vous a été pris avec le sous-directeur du ministère, chargé du réseau routier national qui a demandé une étude à 20 ans de l'ensemble des personnes qui fréquenteraient ce secteur, pour anticiper le nombre de véhicules potentiels. Il lui a été objecté qu'une telle étude allait engager des frais à hauteur de 25 à 30 000 € pour des résultats hypothétiques sur un long terme qu'en bref 'une telle étude allait être lue puis rangée dans un tiroir et ne servirait pas plus. L'agglomération a cependant réalisé une étude en interne répondant à la commande. Cette étude n'a pas été jugée suffisante et il a été demandé de faire appel à un bureau d'étude qui a donc été mandaté, et a réalisé une étude de trafic dynamique qui a montré que malgré le stop, il n'y aurait jamais de rétention de plus de deux véhicules, qu'il n'existait donc pas de problème de ce côté-là. Malgré tout, au

bout du bout, l'agglomération a réussi à travailler avec la DIRA afin d'arriver à une situation quand même un peu désagréable, dans la mesure où cette bretelle dessert une route nationale et que l'agglomération va devoir assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement. Pour l'avenir du site, il reste indispensable d'arriver à cette réouverture, mais les normes ont changé et il faut donc agrandir la bretelle, revoir l'inclinaison du tapis, changer les glissières de sécurité et opérer les aménagements pour qu'elle puisse être mise en conformité. C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil communautaire de valider l'avant-projet pour la réouverture de la bretelle d'accès et ainsi permettre d'accéder au site.

**Le président** demande s'il y a des questions ou des remarques. À défaut de questions et remarques,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 77**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Le président** donne la parole à **Madame Nicole ROY** pour présenter le rapport suivant.

## CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

### 1. Soutien Financier 2025 à EUROCHESTRIES.

**Madame Nicole ROY** explique que depuis 2020, Grand Cognac, dans le cadre de sa politique culturelle, aide les petites communes de moins de 1500 habitants qui veulent accueillir un spectacle. Cette année, quatre communes ont accueilli EUROCHESTRIE. L'agglomération les aide à prendre en charge à hauteur de 50% le coût de ce spectacle, soit une somme de 3 900 €.

**Le président** reprend la parole pour demander s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 78**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le président** donne la parole à **Monsieur Xavier TRIQUILLIER**.

**Monsieur Éric LIAUD** entre dans l'auditorium.

## SPORT

### 1. Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives, d'athlètes de haut niveau et le développement de la pratique sportive des jeunes au sein des associations du territoire de Grand Cognac.

Il est proposé d'attribuer, sur le budget 2025, des subventions de fonctionnement pour le soutien à l'organisation, de manifestations sportives et dans le cadre du développement de la pratique sportive des jeunes pour un montant de 17 925 euros.

**Monsieur Xavier TRIQUILLIER** précise que s'agissant des athlètes de haut niveau, il est proposé d'attribuer 1 500€ à différents clubs, car en réalité ce sont aux clubs que les subventions sont attribuées, ces derniers versants ensuite ou pas les sommes aux athlètes de haut niveau.

Ainsi sont versés :

- **400 €** au Cognac Yacht Rowing Club aviron), pour un podium au championnat de France d'un licencié.
- **200 €** à Maxime DROUET (sport canins), pour un podium au championnat de France d'un licencié.
- **300 €** au Club Ultimate Cognac (Ultimate), pour un podium au championnat de France de plusieurs licenciés.
- **300 €** au Saint Même Ski Nautique (Ski nautique), pour un podium au championnat du monde d'un licencié.
- **300 €** au Jarnac sport canoë kayak (Canoë kayak), pour un podium au championnat de France d'une licenciée.

Pour les manifestations sportives, il indique que le montant proposé est de 6 700€ se décomposant comme suit :

- Segonzac Moto Loisirs pour organisation moto cross du 3 août 2025. Montant accordé **1 000 euros** ;
- Les tritons de Grand Cognac pour organisation d'un trail le 5 octobre 2025. Montant accordé **500 euros** ;
- UACHM (haltérophilie) pour organisation d'un tournoi de musculation du 21 au 23 septembre 2025. Montant accordé **1 200 euros** ;
- Union Sportive Cognaçaise pour organisation d'un tournoi international de rugby à 7 du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025. Montant accordé **4 000 euros**.

Enfin, concernant les projets jeunes licenciés de moins de 18 ans, la somme versée est de 25€ par jeunes soit une somme de 9 725€ se décomposant comme suit :

- **1 400 €** pour le Tennis de Châteaubernard, 56 jeunes licenciés,
- **4 000 €** pour Sport et loisirs de Châteaubernard (football), 160 licenciés,
- **750 €** pour Atos Boxing Club 16 (boxe), 30 licenciés,
- **1 675 €** pour UA Cognac Tennis de Table, 67 licenciés,
- **400 €** pour l'Amicale Laïque Omnisport et loisirs de Mesnac (Basket ball), 16 licenciés,
- **1 500 €** pour l'Union Sportive Castelnovienne (Football), 60 licenciés.

Le président demande s'il y a des questions, à défaut,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le président précise que c'est l'occasion de rappeler que ce week-end se déroule le Marathon de Cognac et que ce dernier bat un record de son histoire avec plus de 4 700 inscrits.

Il redonne la parole à **Monsieur Xavier TRIOULLIER** pour la présentation du rapport suivant :

## **2. Maintenance et exploitation des installations techniques du centre aquatique X'eau.**

**Monsieur Xavier TRIOULLIER** précise que ce second rapport concerne l'attribution d'un marché public à la société ENGIE pour un montant de 2.996.762,10 € HT soit 356 114,52 € TTC relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations techniques du centre aquatique X'eau qui comprend à la fois la fourniture d'électricité, la maintenance des installations de traitement de l'eau, pour une durée d'un an reconductible, quatre fois.

Le président demande s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**



**1. Ouvertures dominicales des commerces – Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires – Année 2026.**

**Le président** donne la parole à **Monsieur Philippe GESSE** qui précise que comme tous les ans, à la même époque, il est proposé d'émettre un avis favorable sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs au nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail. Que ces projets concernent l'année 2026 pour les communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac sur les dates indiquées sur le tableau communiqué en annexe.

**Le président** demande s'il y a des questions.

À défaut,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 71**

**Voix Contre : 6**

**Abstentions : 2**

**2. Dispositif « Soutien des sous-traitants de la filière cognac et spiritueux dans leur stratégie de développement à l'international ».**

**Le président** redonne la parole à **Monsieur Philippe GESSE** qui explique que face au ralentissement important des activités économiques de la filière cognac-spiritueux, il est proposé d'accompagner les sous-traitants de la filière, implantés sur le territoire de Grand Cognac, à travers un dispositif destiné à les soutenir dans des démarches de stratégie de développement à l'international. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité des dispositifs régionaux d'appui à l'internationalisation et qu'il s'agit donc d'aider les sous-traitants dans leurs recherches à l'export.

**Monsieur Philippe GESSE** précise que le détail de ce dispositif est donné en annexe et qu'il est prévu de plafonner les dépenses éligibles à 8 000 € et d'en prendre en charge 25 % soit une somme plafond de 2 000 € à laquelle pourrait se rajouter une participation de la Région si les recherches se font à l'international.

**Le président** demande s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3. Participation de Grand Cognac au projet "Charente Territoire Industriel d'Avenir" (CTIA) et engagement dans une démarche de coopération intercommunale structurée.**

Pour faire face à la crise économique subie par les entreprises du territoire, l'Union Patronale Charente (UP16) est à l'initiative d'un projet dénommé « Charente Territoire Industriel d'Avenir ».

**Le président** précise que cette démarche a déjà été évoquée en conseil et que l'UP16 avait créé un comité territorial pour travailler en commun avec les neuf intercommunalités de Charente, dont la vocation était d'attirer les entreprises sur le Territoire et d'établir des positions communes sur les grands documents structurants comme le SRADDET. Cette initiative a bien fonctionné dans la mise en relation et dans le partage des enjeux afin que chacun puisse comprendre l'autre, puis petit à petit, il s'est éteint, car il avait rempli sa mission et qu'aucune étape supplémentaire n'était prévue.

À présent, l'Union Patronale souhaite aller plus loin et se positionner comme un possible guichet unique d'entrée pour les structures, les entreprises qui veulent se développer ou les entreprises qui veulent s'installer en Charente. Ce positionnement ne se veut pas hégémonique et ne vise pas à interdire des contacts entre les intercommunalités et des porteurs de projets, mais à permettre d'avoir une vision d'ensemble.

L'UP16 a donc présenté aux neuf Intercommunalités de Charente ce dispositif, avec une enveloppe

importante de plus de 400 000 € mobilisée uniquement sur leur fonds. Cette enveloppe est prévue sur plusieurs années avec une volonté de centraliser les données foncières pour pouvoir faire un état des lieux des terrains disponibles, de leurs surfaces, des conditions réglementaires d'installation afin de sélectionner des sites sur le territoire de chaque intercommunalité et de pouvoir les proposer, avec fiches « clés en main », aux porteurs de projets ou à l'entreprise qui veut s'installer et de créer un pack investisseur unique. L'UP16 demande à chaque Intercommunalité de soutenir sa démarche et de l'accompagner. Il n'y a pas d'engagement financier.

**Le président** demande s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le président** donne la parole à Monsieur Mickaël VILLEGER pour présenter le rapport suivant.

## GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

### 1. Attribution de subvention à l'association « Les Quatre Routes ».

**Monsieur Mickaël VILLEGER** indique que l'association « les Quatre Routes » sollicite une subvention de 1 000 € pour organiser des ateliers de sensibilisation à l'usage de l'eau auprès des habitants du quartier de Crouin à Cognac et des gens du voyage. Ce projet, à fort enjeu sanitaire et social, s'inscrit pleinement dans les priorités de la collectivité en termes de préservation de la ressource en eau. Il est donc proposé d'accompagner l'association dans cette démarche et de lui attribuer cette subvention.

**Le président** demande s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le président** donne la parole à **Monsieur Morgan BERGER** pour présenter le rapport suivant.

## ACTION CŒUR DE VILLE, POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DELINQUANCE

### 1. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – Attribution de subventions d'investissements dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG).

**Monsieur Morgan BERGER** expose que dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG), Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la société coopérative Procivis, pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Le montant total des subventions d'investissement proposé s'établit à 62 186,62€ pour 27 dossiers dans le cadre du PIG de Grand Cognac.

**Le président** demande s'il y a des questions. En l'absence de question,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 78**

Voix Contre : 1  
Abstention : 0

## TOURISME ET VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES RIVIERES

### 1. Convention quadripartite de partenariat et de financement visant l'élaboration de Micro-Aventures.

**Le président** indique que dans le cadre de l'entente Val de Charente - Océan les quatre agglomérations de Grand Angoulême, Grand Cognac, Sainte-Grandes Rives et Royan-Atlantique travaillent arment sur un projet touristique qui vise à renforcer les synergies en matière d'attractivité. Le travail effectué par l'ensemble des équipes s'est porté sur la création de Micro-Aventures qui constitue un levier touristique qui plaît et qui a son public. Porter ce projet collectivement à une portée plus importante. Le coût global de ce projet s'élève à 80 000 € TTC, chaque intercommunalité intervenant à hauteur de 20 000 €. Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention quadripartite de partenariat et de financement visant l'élaboration de 30 à 40 micro-aventures. Grand Cognac s'engage à s'acquitter des factures émises par Grand Angoulême, désigné mandataire financier du projet pour le compte de l'Entente, dans la limite d'un montant global maximum de 20 000 € TTC.

**Le président** demande s'il y a des questions et donne la parole à **Monsieur Jérôme ROYER**.

**Monsieur Jérôme ROYER** évoque l'existence d'un projet sur le fleuve Charente dans le cadre de cette entente et demande où en est ce dernier.

Le président indique qu'il s'agissait d'un projet relatif à un fleuve d'art et d'histoire et que sur ce sujet l'Agglomération avait un peu prêché seule dans le désert jusqu'à ce que les collègues des autres agglomérations soient convaincus et qu'actuellement, il a été choisi de financer une thèse CIFRE sur le sujet afin de pouvoir recenser le patrimoine lié au fleuve sur plusieurs siècles et arriver à élaborer et construire un projet cohérent et un fonds de dossier pour aller, peut-être, vers une labellisation type fleuve d'art et d'histoire qui n'existe pas aujourd'hui mais qui pourrait être une première. Le projet est enfin en cours.

**Monsieur Jérôme ROYER** trouve que cela prend du temps et qu'il y a déjà de nombreuses années, il y avait eu quelque chose qui s'était mis en place. Il fait valoir qu'il s'agirait en quelque sorte d'une « arlésienne » alors que depuis la Charente continue de couler.

**Le président** confirme qu'enfin le projet avance, qu'il a poussé ce projet, mais que seul ça n'avait pas de sens. Maintenant, il y a une volonté d'y aller et que la machine est bien lancée.

Il donne la parole à **Monsieur Claude GUINET**.

**Monsieur Claude GUINET** fait savoir que ce projet lui paraît être très important, très intéressant, mais qu'il relève malheureusement d'un arbitrage national. Les fleuves d'art et d'histoire n'existent pas. Il précise que lorsqu'il était président de la CLE du SAGE Charente et concernant le fleuve Charente, il avait relancé l'idée d'autant que le pays du confolentais était un pays d'art et d'histoire et qu'il y avait eu toute l'émergence Charente, du fleuve Charente et de la Charente Limousine, que Grand Angoulême est en pays d'art et d'histoire, Rochefort est une ville d'art et d'histoire, Sainte est en pays d'art et d'histoire, et Cognac est une ville d'arrêt d'histoire. Il fait valoir qu'il y a donc une cohérence à trouver, non pas tant dans la conception d'un fleuve comme unité, mais plutôt d'une cohérence d'actions entre les territoires, un projet éminemment novateur et à le développer, et ce, d'autant que le territoire a la chance d'avoir un fleuve à image humaine, à taille humaine, et qu'il y a manifestement, là, avec l'île d'Oléron, car il ne faut pas oublier l'estuaire, qui est un élément déterminant sur notre fleuve, une matière évidente à construire nonobstant les freins du national.

**Le président** rappelle que le label n'existe pas et que la course au label n'est pas forcément l'objectif. En tout cas, il confirme que la démarche et la façon de travailler, type Pays d'Arrêt d'Histoire est, à son avis, le modèle qu'il faut prendre pour le fleuve et qu'il partage la position de **Monsieur Claude GUINET** sur le sujet. Cette idée peut mener à quelque chose d'extrêmement original qui, peut-être, aboutira à la création d'un nouveau label. Il précise toutefois que cette idée peut fonctionner sans label et que cela pourrait être la première fois qu'il y aurait vraiment cette démarche cohérente d'une approche un peu historique, patrimoniale, du fleuve, d'un bout à l'autre et que cela serait très intéressant.

Il demande s'il y a d'autres questions.

A défaut,

**Le président met au vote le rapport.**

**Le rapport est adopté à l'unanimité :**

**Voix Pour : 79**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Le président** précise qu'il a quelques informations à donner. Il indique que les élus pourront trouver sur leurs places le bilan de mandat. Qu'il ne s'agit pas qu'un bilan type campagne municipale, mais qu'il est important que tous les élus communautaires aient ce document pour voir le travail qui a été fait sur ces six années. Il s'agit effectivement d'un travail conséquent sur lequel il est important de se pencher avec des élus assidus au conseil communautaire et un nombre important de décisions prises sur les nombreux projets menés. Il indique que c'est l'occasion de dire que la réunion annuelle des conseils municipaux se tiendra à Jarnac le 17 novembre prochain au cours de laquelle le bilan de l'année sera présenté et qu'il sera répondu aux questions qui seront formulées. Par ailleurs chaque commune recevra un bilan de ce qui a été accompli par l'agglomération chez elle, soit un bilan, commune par commune, depuis 2020. Cela permettra aux Maires de se rendre compte notamment du nombre de kilomètres de tuyaux d'eau qui ont été changés, du nombre de jeunes inscrits au conservatoire, enfin de toutes ces choses qui ne sont pas toujours mesurées et qui pourtant donnent beaucoup de sens à ce collectif qu'est l'agglomération.

**Le président** donne la parole à **Madame Martine BEUMARD**, maire de HIERSAC, qui informe ses collègues qu'elle dispose d'une rampe d'accès PMR qui n'aura plus lieu d'être après l'aménagement de la place et que si cette dernière peut intéresser quelqu'un ou des services techniques elle sera à vendre d'ici un an.

Le président prend acte de cette information. Il évoque enfin la convention qui sera proposée au mois de décembre, concernant la route nationale 141 à Hiersac-Malvieille, il indique que 4 millions d'euros sont prévus pour les études sur ce tronçon dans le contrat de plan État-Région et que l'État a sollicités l'Agglomération pour financer 2 millions sur ces études. Il a fait savoir qu'il appartenait aux deux agglomérations, Grand Angoulême et Grand Cognac, et au département de se débrouiller pour financer ces 2 millions. C'est un ultimatum et c'est la première fois que les collectivités sont sollicitées pour des études. En général, elles sont sollicitées pour aider pour les travaux, mais pas pour les études. Il précise que si ce financement n'est pas trouvé il ne se passera rien et qu'un accord a donc été trouvé avec Grand Angoulême et le département. Ce dernier va financer à hauteur d'un million et le million restant en charge serait partagé entre Grand Angoulême et Grand Cognac. Grand Angoulême contribuera à la même proportion que Grand Cognac car même si ce n'est pas sur son territoire, comme Grand cognac est intervenu pour les aider pour La Vigerie de Villesèche, il applique suivant les mêmes règles la réciprocité ce qui est un geste de solidarité intéressant.

**Le président** donne la parole à **Monsieur Jean-Claude ANNONIER** qui demande où cela en est pour le PDA.

**Le président** répond qu'il n'a aucune nouvelle alors qu'il en a parlé plusieurs fois avec l'architecte des bâtiments de France. Il précise que le PDA concerne toutes les communes qui ont souhaité modifier leur périmètre de 500 mètres aux abords d'un monument classé, soient 27. Cependant il est nécessaire qu'il y ait une instruction et une décision du préfet de région, sur instruction de l'architecte du bâtiment de France. Or, l'architecte des bâtiments de France considère qu'il est en sous-effectif et qu'il prendra malheureusement le temps qu'il faut pour faire avancer ce dossier.

La séance est levée à 18h45.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques DESLIERS



Le Président,

M. Jérôme SOURISSEAU

